

COMMUNE DE SAINT-NAUPHARY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Nauphary se réunira,

le **LUNDI 11 DECEMBRE 2023 , à 20H30**

dans la salle des aînés.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie portant sur les exercices 2016 à 2021
- 2- Budget commune 2023 : décision modificative n°4 : virements de crédits
- 3- Prorogation des contrats d'assurances auprès de Groupama jusqu'au 31 décembre 2024
- 4- Participation de la commune aux classes de découverte des élèves de CP-CE1 et CE1-CE2 de l'école primaire Paul BONNANS pour l'année 2024
- 5- Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité à l'agence postale communale
- 6- Délibération autorisant Monsieur le Maire à recourir à un agent contractuel pour faire face à la vacance de l'emploi à l'agence postale communale
- 7- Délibération portant suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{re} classe au 01/01/2024
- 8- Délibération portant sur la mise à jour du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au 01/01/2024
- 9- Mise à jour du tableau des effectifs au 01/01/2024
- 10- Avenant n°12 à la convention de mise à disposition des services de la commune de Saint-Nauphary au bénéfice du Grand Montauban Communauté d'Agglomération
- 11- Approbation du rapport d'activité 2022 du GMCA
- 12- Avis à donner sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2024-2029
- 13- Dénomination de la future zone économique aux Capélanios
- 14- Questions diverses

Le Maire

Bernard PAILLARES.

